



MOBILISATION GÉNÉRALE

L'intersyndicale douanière de l'Interrégion du Grand EST

appelle l'ensemble des douaniers à se mettre en action. Nos collègues des Hauts de France très impactés par le BREXIT se sont mis en mouvement depuis le lundi 04 mars.

Le BREXIT remet la douane au cœur du dispositif frontalier. Notre administration ne s'est pas préparée suffisamment et laisse les douaniers en déshérence.

Pire encore, alors que notre administration subit depuis de longues années des suppressions de services et d'effectifs, la politique du rabot est toujours à l'œuvre y compris dans le Grand Est alors que l'urgence commande au contraire de renforcer partout les moyens douaniers.

Nous exigeons que cesse le mouvement incessant de concentration des compétences, prétexte à la fermeture d'implantations et source de difficultés matérielles de vie pour les collègues à la limite du soutenable.

Les douaniers ont récolté des cahiers de revendications qu'ils ont adressés à l'administration. Sans réponse de cette dernière, ils se sont mis en mouvement en faisant des contrôles renforcés. Les douaniers sont sensibles à la bonne exécution de leur métier et demandent des effectifs et des moyens adaptés à la nouvelle situation avec le Brexit.

Les douaniers subissent une perte de pouvoir d'achat depuis plusieurs années à cause du gel du point d'indice et de la non-revalorisation des primes... Alors que tout augmente (électricité, loyers, CSG etc...)

Les revendications salariales sont légitimes, alors agissons pour :

- Une augmentation régulière du point d'indice
- Une revalorisation de 10 % de l'ensemble des primes
- Une augmentation de l'ACF
- Une augmentation de l'IMT
- Une augmentation de la prime de risque
- Une augmentation de la rémunération des heures de nuit en CO et SU
- La prise en charge par l'État employeur d'au moins 60 % du coût de la protection sociale complémentaire
- Pour tous les services actifs, bonification pleine et entière (sans plancher ni plafond) au prorata des années réellement effectuées avec suppression des bornes d'âge
- Maintien des missions comptables et du recouvrement à la DGDDI
- Stop aux suppressions d'emplois
- La suppression du jour de carence